

COMMUNIQUÉ

Alençon, le 20 JUIN 2018

Eau distribuée pouvant de nouveau être utilisée pour la consommation dans huit communes de l'Orne

L'Agence Régionale de Santé de Normandie informe que l'eau en provenance du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Vingt Hanaps distribuant 8 communes (soit environ 2100 habitants) ne présente plus de risque microbiologique pour la santé des personnes.

Les résultats des analyses obtenus sur des échantillons d'eau prélevés les 18, 19 et 20 juin 2018 en différents points des réseaux alimentés en eau par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Vingt Hanaps sont conformes aux limites de qualité pour les paramètres bactériologiques et conformes à la référence de qualité pour le paramètre turbidité.

De ce fait, l'arrêté préfectoral du 13 juin 2018 n° NOR-2540-18/0013 portant interdiction d'utiliser l'eau d'alimentation en provenance du réseau de distribution du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Vingt Hanaps pour les usages alimentaires et le brossage des dents, est abrogé.

En conséquence, la population peut de nouveau consommer l'eau du robinet

Les collectivités distributrices en eau potable concernées par cette levée sont :

- SIAEP de Vingt Hanaps pour les communes de :
 - ✓ Ecouves (ancienne commune de Vingt Hanaps),°
 - ✓ Hauterive,
 - ✓ Larré,
 - ✓ Ménil Brout,
 - ✓ Ménil Erreux (quelques hameaux)
 - ✓ Neuilly le Bisson (quelques hameaux)
 - ✓ Saint Gervais du Perron,
 - ✓ Semallé,

- Communauté Urbaine d'Alençon pour la commune de :
 - ✓ Ecouves (ancienne commune de Forges – quelques hameaux)